

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

Objectifs de l'action :

- S'adapter à l'évolution technique, pédagogique, réglementaire, etc., du métier de Maître-Nageur Sauveteur,
- Agir et réagir de manière pertinente et adaptée dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche, selon un contexte donné,
- Conserver ses prérogatives d'exercice de professionnel des activités aquatiques et de la natation pour les cinq années à venir.

Compétences visées :

- Démontrer et renforcer ses compétences en secours à personne
- Développer ses compétences de techniques de sauvetage, de prises de dégagement et de sorties de l'eau d'une victime
- Sortir rapidement et en toute sécurité une victime de l'eau
- S'organiser seul et en équipe pour porter secours à une personne
- Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation de la profession
- Découvrir de nouvelles approches pédagogiques
- Confronter ses connaissances et construire ensemble de nouvelles réflexions pédagogiques, sécuritaires, réglementaires
- Connaître les derniers diplômes et formations dans les AAN
- Connaître les interlocuteurs de la profession, selon les cadres d'emplois

Pré-requis d'inscription / Accès Personne en Situation de Handicap :

- Etre titulaire du Titre de Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS-AA + CS SSMA, BPJEPS-AAN, BEESAN, MNS, Licence STAPS Entraînement + UE SSMA ou Licence AGOAPS, ...),
- Etre à jour de la formation continue du PSE.1 (Premiers Secours en Equipe, niveau 1),
- Garantir les aptitudes physiques à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (certificat médical de non-contre-indication, formulaire type inclus dans le dossier, de moins de 3 mois à la date de la formation suivie, 1 an pour cette année 2021).

Accès Personne en Situation de Handicap :

- Lieux de formation utilisés (salles et piscines) accessibles aux PSH
- Remplir les pré-requis indiqués dans les textes de la formation (Ministère Sports)
- Tout autre profil est étudié par la référente PSH, en lien avec les textes et le CREPS

Modalités d'accès et délais :

- Remplir les pré-requis d'inscription d'accès,
- Télécharger les documents d'inscription sur notre site internet :

<http://www.hautsdefrance.ffnatation.fr>, rubrique « formation et erfan – CAEP-MNS »,

- Renvoyer le dossier d'inscription complet par mail, et par courrier (voir coordonnées dans le dossier), au plus tard 2 mois avant le début de la formation. S'il reste des places sur une session, l'ERFAN pourra accepter les dossiers jusqu'à 15 jours le démarrage de la formation.
- Poser toute question par mail à : Séverine FREIN.

Dates, durée et lieux de mise en œuvre :

Une session à choisir parmi les trois programmées Hauts-de-France, territoire Sud.

- Session 1 - Aisne : du lundi 11 au mercredi 13 octobre 2021 :
 - Piscine Oasis – Avenue de Bergheim – 02300 CHAUNY
- Session 2 - Somme : du lundi 22 au mercredi 24 novembre 2021 :
 - Piscine Le Nautilus – rue Léo Lagrange – 80000 AMIENS
- Session 3 – Somme : du lundi 6 au mercredi 8 décembre 2021 :
 - Piscine Aqu'Abb – Allée du 8 mai 1945 – 80100 ABBEVILLE
- Durée = 21h00, selon planning prévisionnel
- Amplitude horaire : 8h00 à 17h30

Tarifs :

- MNS en financement personnel = 187,50 € (30 € de frais administratifs et 157,50 € de frais pédagogiques)
- MNS salariés (collectivité ou privé) = 222,15 € (30 € de frais administratifs et 192,15 € de frais pédagogiques)
- *Païement à réception de la facture, émise par le CREPS Hauts-de-France, à l'issue de la formation*

Contenus de la formation :

Définis par l'arrêté du 23 octobre 2015

- Une 1^{ère} partie portant sur l'évolution de l'environnement professionnel :
 - Différents lieux de pratique des activités aquatiques,
 - Enseignement et animation des activités aquatiques,
 - Evolution en matière de sécurité,
 - Santé et sécurité des pratiquants,
 - Cadre réglementaire d'exercice,
- Une 2^{ème} partie portant sur les procédures de secours :
 - Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles,
 - Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risque,
 - Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu,
 - Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

Méthodes pédagogiques :

- Débat d'idées autour des problématiques issues des attentes des stagiaires : guidé par les intervenants

- Apports de connaissances sur les actualités réglementaires : par l'interaction et la découverte
- Pratique des gestes et techniques de secourisme et de sauvetage : en salle, dans l'eau, en groupe
- Partage d'informations entre stagiaires : guidé par les intervenants
- Supports pédagogiques visuels et vidéos

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

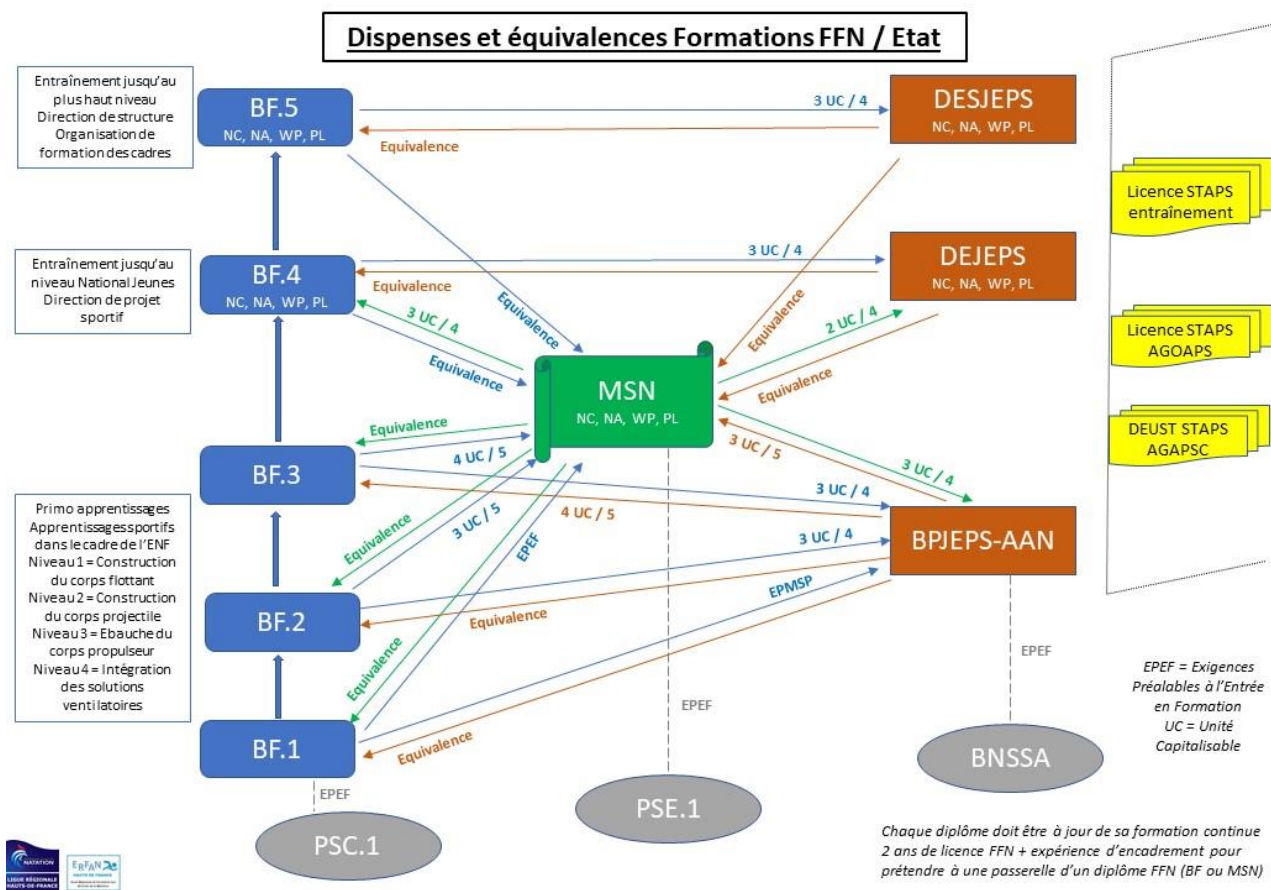
- Contrôle continu et présence tout au long de la formation
- Epreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250m.
- Parcours de secours à personne se décomposant comme suit :
 - Départ du bord du bassin ou du plot de départ
 - Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5kg à une profondeur d'un mètre. Le mannequin repose à une profondeur de 2,30m (plus ou moins 0,5m). Sa position d'attente au fond du bassin est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne située à 15m au moins et 25m au plus du bord qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience.
 - Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs.
- Pour l'ensemble de ces deux épreuves, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port de combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Indicateurs de résultats :

CAEP-MNS	Nombre d'inscrits	Nbr de stagiaires démarrant la formation	Nbr de présentés aux mises en situations finales	Taux d'abandon	Nombre d'obtention	Taux de satisfaction Sur 4
2020	52	50	50	0	50	3,7
2019	56	54	54	0	54	3,6
2018	65	62	62	0	62	3,5

Suites du parcours et débouchés :

Niveau	Filière d'Etat – Sport, Intérieur	Filière Fédérale – FFN	Filière Universitaire
Infra bac	BNSSA	BF.1 / BF.2 / BF.3	/
Niveau 4 - Bac	BPJEPS-AAN BPJEPS Autres spécialités Concours CNFPT	MSN	/
Niveau 5 – Bac +2	DEJEPS Natation	BF.4	DEUST STAPS
Niveau 6 – Bac +3	DESJEPS Natation	BF.5	Licence STAPS / AGOAPS
Niveau 7 – Bac +5	/	/	Master STAPS



Contacts et informations :

- La Ligue de Natation – ERFAN Hauts-de-France est partenaire du CREPS Hauts-de-France. L'ERFAN HDF organise et assure la formation CAEP-MNS dans le territoire sud.
- **Inscription :** Ligue de Natation / ERFAN Hauts-de-France - Séverine FREIN – severine.frein@ffnatationhdf.fr – 06.35.13.93.48
- **Responsable administratif et pédagogique :** Séverine FREIN – severine.frein@ffnatationhdf.fr – 06.35.13.93.48
- **Référent Personne en Situation de Handicap :** Séverine FREIN – severine.frein@ffnatationhdf.fr – 06.35.13.93.48
- **Financier :** Organisme de formation qui effectue la facturation : **CREPS Hauts-de-France**
11 rue de l'Yser – BP 49 – 59635 WATTIGNIES Cedex
Tél : 03.20.62.08.10 – Mail : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
Etablissement public national déclaré auprès de la Préfecture de la Région Nord – Pas-de-Calais sous le N° 3159 P 004659 – SIRET : 195 903 026 000 19